

COMMUNE DE LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS



15 OCT. 2021

CARTE DE ZONAGE REGLEMENTAIRE 1/4000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC : du 25 janvier 2021 au 26 février 2021

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements – Risques – Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

Administratif

--- Limite communale

Modélisation hydraulique

Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire

— Vallons sur lesquels le R0 s'applique

ALEAS	Ales fort Ales faible à modéré	ENJEUX			
		ZEPU	Zones urbanisées		
		R1	ADU	CU	PA
		R2	R1	R2	R3



0 40 80 m
Echelle : 1/4 000

